

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°11

(4.1 : Personnels titulaires et stagiaires de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Poste d'agent d'accueil en déchèterie (Janzé) – Augmentation du temps de travail

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3,

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, de modifier le tableau des effectifs.

Par délibération n°14 du Comité syndical en date du 17 mars 2018, le Comité syndical a validé la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (16/35^{ème}) - agent d'accueil en déchèterie de Janzé.

Par délibération n°9 du Comité syndical en date du 7 novembre 2023, le Comité syndical a validé la modification du poste d'adjoint technique- agent d'accueil en déchèterie sur la base d'un 30/35^{ème}.

Vu le budget 2024 adopté par délibération n°5 du 20 Février 2024,

Vu l'avis favorable du Comité social technique du CDG 35 réuni en séance du 24 Octobre 2024,

Vu la délibération du Comité syndical en date du décidant la création d'un Valoparc sur Janzé,

Considérant la configuration du nouveau Valoparc et sa superficie nécessitant d'augmenter les moyens humains prévus sur site,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre comme suit :

- Création d'un poste à 35/35^{ème}
- Suppression du poste à 30/35^{ème}

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE MODIFICATION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De valider les modifications telles que présentées au tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2024,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 41
Nombre de voix pour : 41
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STÉPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Étaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°12 (4.5 : Régime indemnitaire)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le CDG 35

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu le bulletin d'adhésion provisoire à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance», pilotée par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine en date du 13/06/2024 du SMICTOM Sud Est 35,
Vu la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2023-50 en date du 30 mars 2023 autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a lancé un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation départementale à adhésion facultative des collectivités et des agents – risque prévoyance,
Vu la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2023-71 en date du 4 juillet 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à signer tous les documents afférents à cette consultation dont la convention de participation,
Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE en date du 17 juillet 2023,
Vu l'information apportée auprès des agents ainsi que le résultat du vote organisé au sein de la collectivité en date du 24 septembre dernier validant le choix de la convention de participation,
Vu la délibération n°9 du Comité syndical en date du 13 Décembre 2014 validant la participation de la collectivité à la Protection sociale complémentaire pour le risque Prévoyance,
Vu la délibération n°15 du Comité syndical en date du 5 Décembre 2023 validant l'évolution du montant de la participation versée par la collecté pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2024, soit 15€ brut par agent par mois,
Vu l'avis du Comité social territorial départemental en date du 24/10/2024,

Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque «Prévoyance», conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.
A l'issue de cette procédure, le CDG 35 a souscrit le 17 juillet 2023 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de six (6) ans. Cette convention prenait effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention tout au long de la convention.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Il est proposé :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 35 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2025,

- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance »,

- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Il est précisé que le montant de la participation ne doit pas dépasser le montant total de la cotisation de l'agent.

- d'actualiser le niveau de participation financière de la collectivité chaque année dans les mêmes proportions que le taux de la formule de base souscrite auprès de la mutuelle.

Il est précisé que la participation actualisée sera arrondie au dixième supérieur : exemple variation du taux 2026, +2.5%, montant de la participation : 15.5 €.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CES PROPOSITIONS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 35 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2025,**
- **D'accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance »,**
- **De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.**
Il est précisé que le montant de la participation ne doit pas dépasser le montant total de la cotisation de l'agent.
- **D'actualiser le niveau de participation financière de la collectivité chaque année dans les mêmes proportions que le taux de la formule de base souscrite auprès de la mutuelle.**
Il est précisé que la participation actualisée sera arrondie au dixième supérieur : exemple variation du taux 2026, +2.5%, montant de la participation : 15.5 €.
- **De charger le Président, ou son représentant de la mise en œuvre de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 41
Nombre de voix pour : 41
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STÉPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)

**COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024****DELIBERATION N°13**

(4.1 : Personnels titulaires et stagiaires de la FPT)

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Modification au tableau des effectifs –
Pôle communication**

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le budget 2024 adopté par délibération n°5 du 20/02/2024,

Vu la délibération n°17 du comité syndical en date du 26/02/2014 portant création de l'emploi permanent au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe-Service Communication, au tableau des effectifs à temps complet,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire adoptée le 7/01/2018, modifiée par délibération du 5/07/2022, et 25/06/2024,

Considérant la nécessité de lancer la procédure de recrutement suite à la mutation de la Chargée de communication, il est proposé d'ouvrir le recrutement aux contractuels.

L'emploi permanent de Chargé(e) de communication pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe.

L'agent affecté à cet emploi a pour missions :

- D'élaborer une stratégie de communication permettant :
- D'informer le grand public sur les missions, le fonctionnement du Service Public de Collecte et de tri des déchets ménagers, ses actualités,
- De sensibiliser les habitants et les publics relais sur la nécessité de bien gérer les déchets ménagers, ceci en vue de faire progresser la qualité du tri et de réduire les déchets à la source, et d'accompagner au changement,
- De concevoir la communication du SMICTOM SE35 autour de ses projets pour l'ensemble de ses domaines de compétence (collecte, déchèteries, ...) ainsi que la communication et la sensibilisation des usagers au tri et à la réduction des déchets à la source.
- De conseiller la Direction et les élus sur les choix à adopter en communication
- De créer des relais auprès des partenaires du territoire

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau bac+2, disposer d'une formation en communication, et d'une expérience professionnelle similaire en communication d'au moins un an.

Sa rémunération sera déterminée par référence au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe et dans le respect d'un indice plafond correspondant au dernier échelon du grade.

Le régime indemnitaire instauré par la collectivité sera également applicable. L'ensemble de la rémunération (traitement de base et régime indemnitaire) prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'autoriser le Président à procéder :**
 - **au recrutement sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe selon les conditions définies ci-dessus,**
 - **à la nomination de l'agent,**
 - **à la rémunération de l'agent selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale,**
 - **au versement du régime indemnitaire conformément à la délibération du Comité Syndical n°6 du 5.07.2022,**
- **D'autoriser Le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires au recrutement (contrat, arrêté,...). Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} décembre 2024.**

Présents : 40
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 41
Nombre de voix pour : 41
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STÉPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Étaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LÉCONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°1

(1.1: Marché publics)

OBJET : DECHETERIE : Marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé – avenant n°3 à intervenir au lot 3 – Clôtures et Espaces verts

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en en charge des déchèteries expose :

Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 5 Juillet 2023 décidant d'attribuer le marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé, et notamment le LOT 3 avec la Société ALTHEA NOVA,

Considérant le marché signé avec la Société ALTHEA NOVA pour un montant estimé à 74 478 € HT, et les avenants intervenus depuis,

Les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant permettant d'acter une plus-value liée à la mise en place de sous bassement au niveau d'un transformateur électrique et la mise en place de digicode sur l'ensemble des portails du site.

Cette modification engendre une plus-value de 4 444.30 €, soit 5.95 % du marché. (Cumul avenants : 7.92%)

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°3 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 à intervenir au marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé - Lot 3 signé avec la Société ALTHEA NOVA, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOUE (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Étaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASNON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°2

(1.1: Marché publics)

OBJET : DECHETERIE : Marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé – avenant n°3 à intervenir au Lot 1 – Voiries et Réseaux divers

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en en charge des déchèteries expose :

Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 5 Juillet 2023 décidant d'attribuer le marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé, et notamment le LOT 1 avec la Société COLAS,

Considérant le marché signé avec la Société COLAS pour un montant estimé à 745 977.60 € HT,

Les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant liée à la mise en place d'un marquage au sol supplémentaire sur l'ensemble du site (240m² en plus).

Cette modification engendre une plus-value 1 896 €, soit 0.25 % du marché. (Cumul avenants = 0.51%)

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°3 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 à intervenir au marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé - Lot 1 signé avec la Société COLAS, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASNON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°3

(1.1: Marché publics)

OBJET : DECHETERIE : Marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé – avenant n°3 à intervenir au Lot 4 – Gros Œuvre

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en en charge des déchèteries expose :

Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 5 Juillet 2023 décidant d'attribuer le marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé, et notamment le LOT 4 avec la Société BM TEXIER,

Considérant le marché signé avec la Société BM TEXIER pour un montant estimé à 135 410,52 € HT,

Les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant permettant d'acter une plus-value liée à la réalisation de fouille pour la mise en place de conteneurs semi enterrés pour les flux verre et papier.

Cette modification engendre une plus-value 3 135 €, soit 2.31 % du marché. (Cumul avenants = 4.37%)

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°3 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 à intervenir au marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé - Lot 4 signé avec la Société BM TEXIER, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOUE (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°4

(1.1: Marché publics)

OBJET : DECHETERIE : Marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé – avenant n°2 à intervenir au Lot 6 – Charpente Bois

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en en charge des déchèteries expose :

Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 5 Juillet 2023 décidant d'attribuer le marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé, et notamment le LOT 6 avec la Société COURCELLE

Considérant le marché signé avec la Société COURCELLE pour un montant estimé à 96 543.14 € HT,

Les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant permettant d'acter une moins-value liée à la suppression d'une trappe d'accès aux combles.

Cette modification engendre une moins-value de 252.81€, soit - 0.26 % du marché.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°2 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à intervenir au marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé - Lot 6 signé avec la Société COURCELLE, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°5 (1.1 Marché Publics)

OBJET : COLLECTE : Marché pour la fourniture de sacs jaunes pour la collecte sélective d'emballages propres et secs - Attribution

Monsieur Melaine MORIN, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte, expose :

Vu le terme du marché de fourniture de sacs jaunes pour la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers propres et secs, une procédure d'appel d'offres a été lancée.

Le présent accord-cadre à bons de commande concerne la fourniture, la livraison et déchargement de sacs translucides pour la collecte sélective des emballages recyclables secs ménagers sur la période 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028, soit environ 10 000 000 de sacs.

PUBLICITE :

Procédure : Appel d'offres ouvert- Accord cadre à bon de commande mono-attributaire
Avis d'appel envoyé en date du : 29/08/2024 (JO, BOAMP, et sur la plateforme Mégalis)
La date limite de réception des offres a été fixée au 25 Octobre 2024 à 12h.
Montant estimé du marché : 500 000€ HT

Le marché ne prévoit ni option, ni variante.
La consultation ne prévoit pas de prestation supplémentaire éventuelle.

ANALYSE DES OFFRES :

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 05 novembre 2024, afin d'analyser les offres des candidats.

Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critère de jugement des offres	Pondération
La valeur technique au travers du mémoire du Candidat	40
Prix	55
Délai	5

Trois offres ont été réceptionnées :
PTL, SEP BARBIER et SOCOPLAST.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 05 novembre 2024, a déclaré l'ensemble des candidatures et des offres des candidats recevables.

NOTATION	PTL	SEP BARBIER	SOCOPLAST
VALEUR TECHNIQUE (40)	40.00	40.00	40.00
VALEUR FINANCIERE (55)	50.30	55.00	49.40
DELAI (5)	5.00	5.00	5.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>95.30</u>	<u>100.0</u>	<u>94.40</u>
CLASSEMENT	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>3</u>

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société BARBIER, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec SEP BARBIER SAS pour la fourniture des sacs jaunes pour la collecte sélective d'emballages propres et secs, pour un montant estimé à 467 940 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**

Présents : 44
 Pouvoir : 1
 Nombre de votants : 45
 Nombre de voix pour : 45
 Abstentions : 0
 Contre : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

 Christian STEPHAN


Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 035-253500953-20241105-CS05_NOV2024-DE

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOUE (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°06

(1.1 : Marchés Publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de lavage et désinfection des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés, de bacs roulants et entretien préventif - Attribution

Monsieur Melaine MORIN, Vice-Président en charge de la Collecte et des services apportés dans les communes à vocation urbaine, expose :

Vu le terme du marché actuel, un appel d'offre a été lancé pour le nettoyage et l'entretien des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés et bacs roulants.

PUBLICITE :

Procédure : Appel d'offres ouvert- Accord cadre à bon de commande

Avis d'appel envoyé en date du : 29/08/2024 (JO, BOAMP, et sur la plateforme Mégalis)

La date limite de réception des offres a été fixée au 25 Octobre 2024 à 12h.

Durée du marché : Le marché est passé pour une durée de 4 ans à compter du 1er août 2025.

Montant estimé du marché : 621 000€ HT

L'accord-cadre à bons de commande comprend 4 lots :

- **LOT 1 : Lavage et désinfection de la partie extérieure des BAV aériens utilisés**
 - ⇒ Périodicité pour ce marché de prestation : 1 fois / An
 - **LOT 2 : Lavage et désinfection de la partie extérieurs et dévidoirs des conteneurs aériens OM, semi enterrés et enterrés tous flux et abri bacs**
 - ⇒ Périodicité pour ce marché de prestation : 2 fois / An
 - **LOT 3 : Lavage et désinfection de la partie intérieure et extérieure :**
 - des conteneurs aériens verres des déchèteries
 - des conteneurs semi enterrés et enterrés du territoire
 - curage, lavage et désinfection du la cuve béton
 - uniquement de la partie extérieure des conteneurs semi enterrés et enterrés flux papiers
 - ⇒ Périodicité pour ce marché de prestation : 1 fois / An
- Option obligatoire 1 : Sur le Lot 3, le candidat proposera une maintenance préventive de premier niveau pour les conteneurs semi-enterrés.
- Option obligatoire 2 : Sur le Lot 3, le candidat proposera une maintenance préventive de premier niveau pour les conteneurs enterrés.
- ⇒ Périodicité pour ce marché de prestation : 1 fois / An
- **LOT 4 : Lavage et désinfection des bacs roulants**
 - ⇒ Périodicité pour ce marché de prestation : 1 fois / environ 200-250 bacs toutes les 6 à 8 semaines (modulables)

ANALYSE DES OFFRES :

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 05 novembre 2024, afin d'analyser les offres des candidats.

Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critères de jugement des offres :

Critère de jugement des offres	Pondération
Prix des prestations	40
Valeur technique au regard des éléments détaillés dans le mémoire	60

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 novembre 2024 à 17h30 afin de se prononcer sur le choix du candidat.

Cinq offres ont été reçues : Le Signe de l'environnement, MINERIS, SP ENVIRONNEMENT, TRIBORD, ESE, NETRA VEOLIA, et TLTP.

LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4
LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT	LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT	COLCLEAN	LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT
MINERIS	MINERIS	MINERIS	MINERIS
SP ENVIRONNEMENT	SP ENVIRONNEMENT	ESE	NETRA VEOLIA
TRIBORD	TRIBORD	NETRA VEOLIA	
		TLTP	

La Commission d'appel d'offres, réunie le 05 novembre 2024, a déclaré l'ensemble des candidatures et des offres des candidats recevables.

Lot 1 : Lavage et désinfection de la partie extérieure des conteneurs aériens utilisés

NOTATION	Le signe de l'environnement	MINERIS	SP ENVIRONNEMENT	TRIBORD
VALEUR TECHNIQUE (60)	54.00	55.00	59.00	55.00
VALEUR FINANCIERE (40)	40.00	17.93	37.14	22.70
NOTE GLOBALE (100)	94.00	72.93	96.14	77.70
CLASSEMENT	2	4	1	3

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société SP Environnement pour le lot 1, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

- **Lot 2 : Lavage et désinfection de la partie extérieure et dévidoirs des conteneurs aériens OM, semi enterrés et enterrés tous flux et abri bacs**

NOTATION	Le signe de l'environnement	MINERIS	SP ENVIRONNEMENT	TRIBORD
VALEUR TECHNIQUE (60)	55.00	46.00	59.00	46.00
VALEUR FINANCIERE (40)	28.33	40.00	30.91	19.34
NOTE GLOBALE (100)	<u>83.33</u>	<u>86.00</u>	<u>89.91</u>	<u>65.34</u>
CLASSEMENT	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>4</u>

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société SP Environnement pour le lot 2, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

- **Lot 3 : Lavage et désinfection de la partie intérieure et extérieure : des conteneurs aériens verres des déchèteries, des conteneurs semi-enterrés et enterrés du territoire, curage, lavage et désinfection de la cuve béton, uniquement de la partie extérieure des conteneurs semi enterrés et enterrés flux papiers**

NOTATION (Avec PSE)	COLCLEAN	ESE	MINERIS	NETRA	TLTP
VALEUR TECHNIQUE (60)	55.00	58.00	55.00	54.00	60.00
VALEUR FINANCIERE (40)	40.00	23.90	37.90	36.20	36.70
NOTE GLOBALE (100)	<u>95.00</u>	<u>81.90</u>	<u>92.90</u>	<u>90.20</u>	<u>96.70</u>
CLASSEMENT	<u>2</u>	<u>5</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>1</u>

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société TLTP pour le lot 3, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 4 : Lavage et désinfection des bacs roulants

NOTATION	Le signe de l'environnement	MINERIS	NETRA
VALEUR TECHNIQUE (60)	55.00	60.00	60.00
VALEUR FINANCIERE (40)	29.13	15.20	40.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>84.13</u>	<u>75.20</u>	<u>100.00</u>
CLASSEMENT	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>1</u>

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société NETRA pour le lot 4, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De retenir les prestations supplémentaires éventuelles - maintenance préventive de 1^{er} niveau sur le lot 3,** pour les conteneurs semi-enterrés et enterrés.
-
- **D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec :**
 - **SP ENVIRONNEMENT pour le lot 1- Lavage et désinfection de la partie extérieure des conteneurs aériens utilisés, pour un montant estimé à 26 096 € H.T pour une durée de 4 ans ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **SP ENVIRONNEMENT pour le lot 2- Lavage et désinfection de la partie extérieure et dévidoirs des conteneurs aériens OM, semi-enterrés et enterrés tous flux et abri bacs, pour un montant estimé à 120 032 € H.T pour une durée de 4 ans ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **TLTP pour le lot 3- Lavage et désinfection de la partie intérieure et extérieure : des conteneurs aériens verres des déchèteries, des conteneurs semi-enterrés et enterrés du territoire, curage, lavage et désinfection de la cuve, uniquement de la partie extérieure des conteneurs semi enterrés et enterrés flux papiers pour un montant estimé à 405 724 H.T pour une durée de 4 ans ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **NETRA pour le lot 4- Lavage et désinfection des bacs roulants, pour un montant estimé à 21 888 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STÉPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Étaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°07

(7.10 : Divers)

OBJET : COLLECTE : Appel à projet Collecte lancé par CITEO – Autorisation de dépôt de candidature

Monsieur Melaine MORIN, Vice-Président en charge de la Collecte et des services apportés dans les communes à vocation urbaine, expose :

Comme chaque année, l'éco-organisme CITEO lance différents appels à candidature pour le financement d'aide au changement visant une réduction des coûts de collecte des emballages ou une augmentation des performances de tri des emballages et papiers.

L'appel à projet CITEO prévoit des financements pour le passage en BAV de la collecte des Emballages.

Le SMICTOM Sud Est se trouve concerné par un levier : le développement de nouvelles collectes de proximité (BAV) auprès des foyers du territoire.

Si la candidature du syndicat est retenue, CITEO subventionne une partie des investissements engagés par la collectivité pour la mise en place de cette optimisation.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE DEPOT DE LA CANDIDATURE DU SMICTOM SUD EST 35.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De candidater à l'appel à projet CITEO,
- De charger le Président, de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STÉPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUALT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASNON, M. Jean-François HEROUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEU (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°08
 (7.1 : Décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Décision modificative n°3

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu la délibération n°5 du Comité syndical du 20 Février 2024 approuvant le Budget primitif 2024,

Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif afin de procéder à l'ajustement des crédits prévus dans le cadre du déploiement des bornes d'apport volontaire ainsi que les écritures d'amortissement annuelles, comme suit :

Typage	Section	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	Investissement	21- Immobilisations corporelles	2158- Autres installations, matériel et outillages techniques	400 000,00 €
Recettes	Investissement	16- Emprunts et dettes assimilés	1641- Emprunt en euros	350 000,00 €
Recettes	Investissement	040- Opérations d'ordre de transfert entre section	28158- Amortissement autres installations, matériel et outillag	50 000,00 €
Dépenses	Fonctionnement	042- Opérations d'ordre de transfert entre section	6811- Dotations aux amortissements des immobilisations	50 000,00 €
Recettes	Fonctionnement	74- Dotations, subventions, participations	747888- Participation autres organismes	50 000,00 €

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

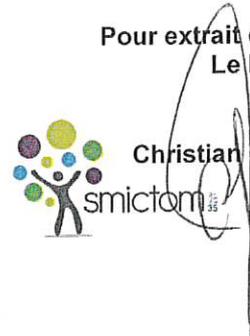
**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'adopter la décision modificative n°3 telle que présentée,
- D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 42
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 43
Nombre de voix pour : 43
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STÉPHAN




**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°09

(1.2 : Délégation de service public)

OBJET : FINANCES : Délégation de service public pour le broyage des déchets verts : Fin du contrat et Cession du broyeur à déchets verts

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Par délibération en date du 14 juin 2019, le Comité syndical du SMICTOM a retenu le principe de la délégation de service public de type concession portant sur la réalisation des prestations de broyage-criblage des déchets verts du SMICTOM.

Le marché de délégation de service public pour la réalisation du broyage des déchets verts arrive à son terme mi-janvier 2025.

Le Bureau Syndical dans sa séance du 28 Mai dernier, a étudié les hypothèses de gestion de ce flux annuel d'environ 10 000 T.

Au vu des éléments techniques et financiers analysés, le Bureau Syndical propose d'acter la fin de la délégation de service public au 15 janvier prochain.

Le syndicat n'ayant plus l'utilité du broyeur dédié à la prestation, il est proposé d'acter sa vente.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA FIN DE LA DSP POUR LE BROYAGE DES DECHETS VERTS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'acter la fin de la délégation de service public au 15 janvier 2025,**
- **D'approuver la cession du broyeur,**
- **De retenir l'offre de reprise du broyeur proposée par la Société PAPREC pour un montant de 40 000 €,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération, et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 41
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STÉPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 05 novembre 2024
Date convocation : 22 octobre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 octobre 2024, s'est réuni à la salle La Fontaine à CORNILLE, le Mardi 05 novembre deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Pouvoir : Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) donne pouvoir à Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN).

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. SEBASTIEN BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Marie-Annick COUASON, M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Daniel COCHERIE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Véronique PELEY (CORNILLE)



COMITÉ SYNDICAL 05 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°10

(7.1 : Décision budgétaires)

OBJET : FINANCES : Cession des bornes aériennes bois non utilisées

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Le SMICTOM et les communes déploient la mise en place de BAV semi-enterrées ou enterrées. Ces bornes viennent remplacer des bornes aériennes bois destinées à la collecte du verre et du papier installées précédemment. Elles sont stockées par le syndicat et n'ont pour certaines plus d'utilité. Les bornes verres sont amorties, et il reste environ 4 500 € d'amortissement sur les bornes papiers.

Il est proposé de procéder à la vente de 50 bornes aériennes en bois au prix unitaire de 200€.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR L'OFFRE A RETENIR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'approuver la cession des 50 bornes aériennes en bois,**
- **De retenir l'offre de reprise des bornes proposée par la Société OUEST NEGOCE pour un montant de 10 000 €,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération, et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 41
Nombre de voix pour : 41
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STÉPHAN

